



## Frais exceptionnels garde alternée

-----  
Par Lisa

Bonjour , je vous explique rapidement mon cas, je suis séparé du père de mes 2 enfants depuis plus de 3 ans maintenant , il y a eu un jugement par le jaf ou nous avons choisis une garde alternée une semaine chacun. Ma questions concerne surtout les frais de garde exceptionnel. Pour tout les autres frais il est écrit dans le jugement que chacun assume les frais qui lui incombe dans sa semaine( cantine garderie habits) il n'y a pas de pension alimentaire demandé des deux côtés, seulement voilà mon ex à recommandé des lunettes de vue pour ma fille et me demande de payer la moitié de celle ci , nous nous mettons d'accord pour dire que je paierai la moitié une fois la part CPAM et mutuelle enlevé. Viens l'échange des enfants et il me demande un chèque de 110 euros que je lui fait, plus tard dans la journée je lui demande de m'envoyer la facture pour que je puisse moi aussi garder une trace de ce paiement et n'ayant plus aucune nouvelle de sa part la semaine qui suit je contacte moi même l'opticien et lui demande de me faire parvenir par mail la facture de ces lunettes. En découvrant la facture je me rend compte qu'il m'a fait payer l'entieretée du reste à charge , je lui demande donc par lettre recommandé de me rembourser la moitié de cette somme afin de partager les frais , lettre à l'aquelle il me répond que non il ne me doit rien et que sa part à lui est celle pris en charge par la CPAM et mutuelle. Ma question est la suivante, est t'il dans son droit de me faire tout payer le reste à charge? Et que faire dans le cas contraire? y a t'il un autre moyen que de repasser devant le jaf pour détailler les dépenses exceptionnelles? Je suis persuadé que dans le cas contraire il ne me rendrais pas l'entieretée du reste à charge et que tout resterais payer à mes frais. Je vous remercie du temps que vous prendrais à me répondre.

-----  
Par ESP

Bonjour

Je vous invite à vous renseigner auprès du JAF, en le saisissant via ce cerfa.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R15764]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R15764[/url]

-----  
Par Lisa

Bonjour,merci de votre réponse mais j'aurais bien voulu savoir si il avait tort ou raison d'agir comme ça avant de nous relancer dans une procédure longue. Merci.